Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20180703-08-DE Date de télétransmission : 17/07/2018 Date de réception préfecture : 17/07/2018 Département de

Meurthe et Moselle Arrondissement de Nancy

Canton de Val de Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU Par délégation de l'Assemblée délibérante (Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 3 juillet 2018

Présents :

MME Odile BEGORRE-MAIRE

M. Denis BERGEROT

M. Jean-François GRANDBASTIENM. Dominique GRANDIEU

M. Philippe HALLIER
MME Renée HENRY
M. Jean-Pierre HUET
M. Denis MACHADO
M. Jean-Jacques MAXANT
MME Martine SCHREIBER
M. Laurent TROGRUIC

M. Laurent TROGRLICM. Bernard VERGANCE

Ayant donné pouvoir :

MME Jeannine DOUGOUD à MME HENRY

Excusés :

M. Sébastien DOSE

MME Martine DROUOT
M. Antony KUHN
M. Sébastien POINT

N°08 - DB du 03/07/2018

Rapporteur : M. BERGEROT

Soutien à l'atelier étudiant "ARTEM au fil de l'eau" porté par l'Ecole des Mines de Nancy – Versement d'une subvention

Le Bassin de Pompey a été sollicité par Mme Dominique BENMOUFFEK, Maître de Conférences à l'Ecole des Mines de Nancy et en charge d'un atelier regroupant des étudiants de plusieurs cursus (Mines, ICN, Arts et Design), dénommé « ARTEM au fil de l'eau ».

L'objectif de cet atelier est d'amener les élèves à développer une vision pluridisciplinaire des voies de communication liées à l'eau douce et de se projeter pour imaginer les besoins économiques, écologiques et humains du futur (20 séances annuelles sur 2 ans de scolarité).

Le Bassin de Pompey portant actuellement des projets structurants autour des voies d'eau, à visée économique et touristique, il est proposé de donner suite au projet en deux temps, par la déclinaison des 2 actions suivantes :

Action n°1 en 2017/2018 : rencontres et échanges dans le cadre défini par l'atelier. Action n°2 en 2018/2019 : production étudiante sur l'aménagement des haltes fluviales et/ou leur mise en tourisme (Projet d'aménagement et/ou évènementiel).

Un soutien du Bassin de Pompey à hauteur de 1 000 € par action pourrait être envisagé.

Il est proposé au bureau délibératif de soutenir cet atelier et ce partenariat en allouant une subvention d'un montant total de 2 000 € à l'association ARTEM Nancy. Il sera procédé à un versement de 1 000 € par action déclinée.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20180703-08-DE Date de télétransmission : 17/07/2018 Date de réception préfecture : 17/07/2018

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des services à la population du 31 mai 2018,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'apporter son concours et de soutenir l'atelier ARTEM en allouant une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association ARTEM Nancy.

IMPUTE les dépenses nécessaires sur la ligne 020 6570 du budget principal 2018.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC